

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent
RÉCLAMES.....	50 cent

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

FRANCE ET ESPAGNE

Il n'est guère possible de n'être pas très favorablement impressionné par le toast que le Président de la République, au diner de l'Élysée, a porté en l'honneur du roi d'Espagne et de la réponse si sympathique, si amicale que lui a faite Alphonse XIII.

A vrai dire, la portée des paroles des deux chefs d'Etat a de beaucoup dépassé celle des manifestations courtoises et aimables usitées en pareille circonstance.

Le Président, en effet, a salué « dans l'intimité des relations présentes de l'Espagne avec la France, un gage certain de leur union parfaite dans l'avenir » et le roi a déclaré qu'il voyait « dans l'accueil chaleureux et splendide » dont il a été l'objet « l'éclatante manifestation d'un accord parfait sur les questions qui intéressent principalement l'Espagne et la France, accord qui contribuera à resserrer davantage les liens déjà si forts et si nombreux qui unissent deux peuples auxquels les Pyrénées vont offrir bientôt de nouvelles voies de communication. »

Ce commentaire, en quelque sorte modernisé et rajeuni du mot célèbre « il n'y a plus de Pyrénées » ne peut manquer d'avoir, en France aussi bien qu'en Espagne, le plus satisfaisant écho.

Il ne faut pas l'oublier, cette intime union, cet accord parfait des deux grandes nations latines, dont Alphonse XIII et le président Loubet viennent de proclamer la confirmation dans les circonstances actuelles, a été, dans tous les temps, un des principaux objectifs de la diplomatie française.

Si l'Espagne et la France elle-même n'occupent plus, hélas, dans le monde une place aussi considérable que celle qui fut jadis la leur, alors que leur rivalité, puis leur rapprochement étaient les principaux facteurs de la politique européenne, il n'est pas moins vrai que l'entente des deux pays voisins, aujourd'hui comme hier, et comme demain, gardé pour l'un comme pour l'autre une très grande importance. De tout temps on s'en est rendu compte.

Au château de Versailles, le jeune Alphonse XIII a pu voir un tableau où Louis XIV, présentant à sa cour son petit-fils, le duc d'Anjou, — le fondateur de la dynastie espagnole actuelle — lui accorde, dès l'instant où il a accepté pour lui la couronne d'Espagne, un rang égal au sien, heureux d'avoir réalisé la pensée maîtresse d'un règne qui, dès la première heure, avait visé à associer et à unir comme le disait un poème d'alors :

Ce qu'eurent de grandeur et la France et l'Espagne, Les droits de Charles-Quint et ceux de Charlemagne.

Cette politique d'amitié entre la France et l'Espagne « ces deux pays partout voisins qui doivent être partout unis » a été celle de presque tous les gouvernements qui se sont succédé des deux côtés des Pyrénées.

A l'une comme à l'autre des deux nations, les malentendus ont coûté trop cher pour qu'elles n'aient pas, d'elles-mêmes et spontanément, reconnu tout l'intérêt qu'elles ont à ne jamais les voir se renouveler dans l'avenir. Toutes les fois, au contraire, que la France et l'Espagne, soit avant soit après la Révolution française ont marché d'accord, leur entente s'est traduite pour toutes deux par les plus sérieux avantages, par les plus réels bénéfices.

Plus que jamais, il en est ainsi à l'heure actuelle. Naguère, dans une circonstance particulièrement cruelle pour nos voisins, l'habile politique de M. Delcassé réussit à abréger la durée de la lutte qu'ils avaient dû soutenir contre les Etats-Unis et dans laquelle leur admirable bravoure n'avait pas réussi à compenser l'inégalité de leurs forces.

Au Maroc, dans la Méditerranée, sur la longue frontière des Pyrénées qui incessamment, comme on l'a rap-

pelé à l'Élysée, vont s'ouvrir devant de nouvelles lignes de chemins de fer, la France et l'Espagne ont tout avantage à être et à rester amies. Il faut donc se féliciter de voir ce sentiment si juste des intérêts des deux nations prévaloir et s'accroître de plus en plus.

Se souvenant sans doute des manifestations d'éclatante et réciproque sympathie auxquelles donna lieu tout récemment encore la célébration du jubilé de l'immortel Cervantès, le Président de la République a trouvé une expression particulièrement heureuse et vraie, lorsqu'il a constaté que « pour remplir la tâche qui lui incombait, la politique, à Paris comme à Madrid, n'avait qu'à ne pas contrarier la nature. »

A. B.

Chambre des Députés

Séance du 5 juin 1905

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

M. Doumer, au début de la séance prononce une allocution où il rappelle le voyage du roi d'Espagne à Paris et où il félicite l'attentat commis contre lui ; il transmet aux députés les remerciements du roi d'Espagne pour l'accueil chaleureux qui lui a été fait.

M. Archdeacon dépose une motion tendant à faire parvenir à Alphonse XIII par la voie diplomatique un extrait relatant les paroles du président.

M. Sembat dépose une motion condamnant tout acte meurtrier et l'attentat anarchiste contre Alphonse XIII.

M. Rouvier s'associe aux paroles de M. Doumer.

La Chambre reprend la discussion de la séparation ; elle en est à l'article 9.

M. Allard demande la suppression de cet article.

Cette motion est rejetée.

Une motion de M. Auffray tendant à pensionner les ministres du culte au moyen du revenu de titre de rentes sur l'Etat remis aux associations culturelles est rejetée.

M. l'abbé Gayraud voudrait que la pension accordée par le projet aux prêtres qui ont 25 ans de services fut égale à la moyenne du traitement des 3 dernières années. Cette motion est repoussée.

Est également rejetée la motion de M. Maure demandant que des retraites proportionnelles soient établies en faveur des prêtres chargés d'abord, d'un service non concordataire, puis salariés ensuite par l'Etat, qui, passé le délai de 5 ans, continuant leurs fonctions dans les villes inférieures à 2.500 âmes.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Le roi d'Espagne à Paris

Samedi le roi d'Espagne a assisté à la grande revue des troupes du 6^e corps d'armée qui a eu lieu à Vincennes.

Le roi et M. Loubet ont été vivement acclamés par la foule énorme qui se pressait à cette parade militaire.

Au retour de la revue, un dîner a eu lieu à l'Élysée au cours duquel le roi a porté un toast où il a manifesté son admiration pour l'armée française en l'honneur de laquelle il a levé son verre.

M. Loubet a levé son verre en l'honneur du roi et de l'armée Espagnole.

A l'issue de la revue, le roi a accordé des décorations à tous les chefs de corps qui ont participé à la revue et il a décerné la médaille de mérite militaire à tous les hommes de l'escorte des cuirassiers qui l'ont escorté.

Dans la journée de samedi, le roi d'Espagne reçut diverses délégations, parmi celles-ci est présentée la délégation des Toulousains.

Il s'est rendu ensuite au Bois de Boulogne où il assista au tir aux pigeons.

Une soirée de gala a été donnée à l'Opéra en l'honneur du roi.

Dimanche, le roi d'Espagne, après la messe qu'il entendit à la chapelle Espagnole de la rue Wastington, a visité le musée du Louvre, puis il s'est rendu aux palais des officiers étrangers où il a déjeuné.

Dans la journée il s'est rendu aux courses d'Auteuil.

Le public lui a fait une chaleureuse ovation.

Le soir, le roi d'Espagne a assisté au dîner de gala offert par M. Delcassé ; après quoi a eu lieu dans les salons du ministère une représentation théâtrale.

Le départ du Roi

Le roi Alphonse XIII, accompagné par le président de la République, s'est rendu à la gare où une foule énorme lui a fait d'enthousiastes ovations. Le train royal a quitté Paris à minuit 5 pour se rendre à Cherbourg.

A Cherbourg

Alphonse XIII est arrivé à 7 heures du matin ; il était accompagné par M. Thomson ministre de la marine ; il a été reçu par l'amiral Besson et le préfet de la Manche.

La foule acclame le jeune roi qui s'est embarqué vers 8 heures sur le « Victoria-and-Albert » pour se rendre en Angleterre.

M. Loubet à Madrid

Dans les conversations qu'il a eues avec le Président de la République, le jour de son départ, le roi d'Espagne l'a invité à venir en Espagne et lui a exprimé la joie très vive qu'il aurait à le recevoir. M. Loubet a accepté cette invitation ; on croit que le voyage du Président de la République à Madrid aura lieu vers la fin du mois d'octobre.

Don aux pauvres

Avant de quitter Paris, le roi d'Espagne a remis à M. Loubet une somme de 25.000 francs pour être distribuée aux pauvres de Paris.

Les troubles en Russie

Bagarre entre ouvriers et cosaques

15.000 ouvriers se sont rassemblés à Liessnoï-Korpus, localité située au nord de Pétersbourg. Ils se sont mis en marche avec un drapeau rouge et chantant des chants révolutionnaires pour aller à l'Institut polytechnique.

Les cosaques et la police à cheval sont allés à leur rencontre. Une bagarre s'est engagée, les cosaques frappant à coups de sabre et de nagaiska, et les ouvriers ripostant à coups de bâton et de pierres.

La foule s'est enfin dispersée, laissant douze ouvriers grièvement blessés et une quarantaine légèrement. Une quinzaine de cosaques et de policiers ainsi que deux chevaux ont été blessés.

A Kief

Le gouverneur général de Kief a publié un avis portant que les personnes qui se livreront à des désordres ou à des actes de violence contre les particuliers ou contre leurs biens, et qui opposeront de la résistance aux agents de la police et à la troupe, seront désormais punis d'après la loi martiale.

Le gouverneur de Kalisch a publié un avis identique, en ce qui concerne les actes de résistance envers la police ou la troupe.

Croire et Raisonner

Dans une étude qu'il consacre à la jacquerie en Russie, un correspondant du Temps expliquait dernièrement à quelles idées nouvelles et fausses obéissent les paysans fermement convaincus que la terre doit légitimement leur appartenir, et il écrit : « Vous aurez beau, maintenant, expliquer à ces paysans que les choses ne sont pas aussi simples ; ils sont fermés à toutes logiques, parce que, depuis un de-

mi-siècle, le Gouvernement, au lieu de leur apprendre à raisonner, a voulu seulement leur apprendre à croire. »

Mot profond et qui peut être médité autre part qu'en Russie. Tout jeune, l'enfant est dressé à accepter certaines choses qui révolteraient sa raison s'il était en état de penser par lui-même, et on lui dit : « Il faut croire et, si tu ne crois pas ceci, qui est la vérité, tu seras puni dans ce monde et dans l'autre. »

Plus tard, s'il entreprend de raisonner, de discuter les croyances qu'on lui a inculquées, on lui enseigne que l'esprit du mal a pénétré en lui, on lui apprend que seule la foi, la foi aveugle, est salutaire, donne la paix et la tranquillité de l'esprit.

A ceux qui ne se soumettent pas, des gens bien intentionnés objectent d'un ton dolent et attristé : « Pourquoi vouloir semer le doute, pourquoi tenter d'ébranler des croyances, qui sont consolantes, en somme, et permettent de supporter les maux de la vie ? »

Et quand vous répondez : « Il ne s'agit pas de savoir si telle ou telle croyance est consolante, mais si elle est vraie, si elle s'accorde avec la raison, ces mêmes gens lèvent les bras au ciel et prédisent les pires catastrophes. »

Seulement il arrive ceci : les cerveaux faussés et surtout atrophiés parce que le raisonnement leur a été interdit, sont incapables de discerner le vrai du faux. Un beau jour, une croyance absurde, mais sans danger, est remplacée par une autre tout aussi absurde qui est pleine de périls, comme cela arrive présentement en Russie, où l'on a persuadé aux paysans que la terre, appartenant à Dieu, appartient à tous et que le Tsar a donné l'ordre de la partager. On va même dans la région volgienne, jusqu'à exhiber une image de l'empereur privé d'une oreille. Cette oreille, il l'a donnée en gage de sa promesse d'octroyer les terres aux paysans.

Et ceux-ci croient. Da... e ! on leur a appris à croire tant de choses absurdes et irrationnelles ! Pourquoi n'admettraient-ils pas celles-là ?

L'éternel voyageur

L'empereur Guillaume II s'agite, voyage, parle beaucoup plus qu'il ne serait nécessaire et sage. C'est une chose que tous les étrangers savent très bien ; mais, jusqu'à présent, il semblait que les Allemands fussent plutôt glorieux de cette dépense d'énergie nerveuse de leur souverain. Maintenant, eux aussi commencent à penser qu'un peu de calme serait plus efficace que cette agitation perpétuelle. Ainsi, la Gazette de Voss, dans un article qui porte pour titre : « Fêtes et voyages », écrit :

« A Tanger, l'empereur va inaugurer une nouvelle politique. En Sicile, il passe d'une réception à une excursion, d'une visite à un banquet. Ce voyage qui avait pour but de raffermir la santé de l'empereur, a été pour lui une corvée. Il va à Venise, à Carlsruhe, à Strasbourg, à Metz, à Wiesbaden, toujours avec le même programme : des fêtes, des réceptions, des discours ! »

Quand il reviendra à Berlin, une autre série de réjouissances analogues est déjà prête : le second centenaire de Charlottenburg, le mariage du kronprinz, la semaine de Kiel. Tous ces déplacements, tous ces discours et ces fêtes ne sont pas seulement dangereux pour l'empereur, qui doit penser aussi aux choses de l'Etat, auxquelles il s'adonne avec une fiévreuse activité, mais ils ont aussi un effet désastreux sur le peuple. Les habitudes simples des Hohenzollern disparaissent, et l'étiquette acquiert une plus grande importance à la cour. Les princes et la noblesse redoublent d'arrogance, les contrastes sociaux s'accroissent ; le peuple devient servile

ou il se tourne vers le socialisme et vers la révolution.

» L'empereur ne peut pas voir ces choses, parce qu'il en est empêché par son entourage ; mais ses conseillers politiques devraient mettre un frein à cette manie de fêtes des personnages de la cour.

» Certainement, le premier à se féliciter d'un peu de calme, serait le pauvre chancelier, qui passe la moitié de sa vie en chemin de fer, jour et nuit, à la recherche de son souverain, qui l'appelle par télégraphe et par téléphone. »

Le journal finit en regrettant que l'empereur n'ait pas pris part au centenaire de Schiller. Le peuple allemand ne peut oublier cette abstention.

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Peur ne pas être prisonniers

D'après une dépêche du correspondant du *Matin* à Pétersbourg, les commandants de l'Oré et celui de l'Ouchakoff, qui ont été capturés, se seraient brûlé la cervelle.

La Guerre à Oustrance

Une dépêche de Pétersbourg au *Matin* dit que rien n'a été changé aux ordres donnés avant le désastre pour la continuation de la guerre. L'amiral Birleff continue son voyage, et 175.000 hommes, dont la moitié environ sont déjà partis, vont grossir l'armée de Liniévitch.

En Mandchourie

Une trentaine de cavaliers russes ont paru à Hsiashotzu, à neuf milles à l'Est de Chang-Tsu. Une trentaine d'autres cavaliers se sont montrés à midi, le même jour, à Hanchentzu, à six milles au nord-est de Wananpaomen ; ils ont été repoussés.

Les éclaireurs japonais ont attaqué le même jour des cavaliers russes, à cinq milles au nord de la gare de Chang-Tu ; ils ont tué un homme et 2 chevaux.

Arbitrage international

Le groupe de l'arbitrage international, réuni samedi au Palais-Bourbon, a examiné une proposition de son président M. d'Estournelles de Constant, tendant à inviter le gouvernement français, d'accord avec l'Angleterre, à offrir ses bons offices à la Russie et au Japon en vue de la conclusion de la paix entre ces deux pays.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Vigouroux, Simyan, d'Alsace, le groupe a chargé son bureau de s'entendre sur cette question avec le groupe parlementaire britannique « commercial and arbitration committee » de Londres.

INFORMATIONS

Election Sénatoriales

YONNE

Inscrits, 855 ; votants 853.	
MM. Bienvenu-Martin, député d'Auxerre, ministre de l'Instruction publique, radical (élu).....	530 voix.
Loup, député de Joigny, radical-socialiste.....	220 —
François Martin, socialiste.....	64 —
Il s'agissait de remplacer M. Collinot, radical, décédé.	

La défense de l'Indo-Chine

Une dépêche de Toulon, 3 juin, confirme que des ordres ont été envoyés au port par le ministre de la marine pour l'expédition de renforts dans nos possessions d'Indo-Chine. La « Foudre », croiseur porte-torpilleurs, entrera en armement dès la fin des manœuvres navales de la Méditerranée, afin de transporter à Saïgon les sous-marins « Esturgeon » et « Porle », ainsi que quatre torpilleurs-vedettes. En même temps, la « Foudre »

sera chargée de convoyer six torpilleurs de première classe pour la même destination, savoir : les numéros « 255 » de Toulon ; « 284 », « 285 », « 286 », de Cherbourg ; « 291 » et « 292 », de Corse, qui iront renforcer les flottilles des mers de Chine. La réunion de ces bâtiments aura lieu à Bizerte dans la première quinzaine d'août. Les torpilleurs « 284 », « 285 », et « 286 » provenant de la première flottille de la Manche, rallieront directement Bizerte, où se rendra aussitôt la « Foudre ». Le personnel des officiers et des équipages des sous-marins et torpilleurs-vedettes, embarqueront sur la « Foudre », qui emportera aussi tout le matériel des torpilleurs et un supplément de personnel mécanicien et chauffeur pour compléter, en cas de besoin, les équipages des torpilleurs.

Au Maroc

La lettre par laquelle le mahksen sollicite l'avis des puissances au sujet des réformes à introduire au Maroc, est parvenue à Tanger, dimanche soir. Cette circulaire, adressée à tous les représentants des puissances, est signée Mohammed-el-Torrès, délégué du sultan à Tanger qui se trouve actuellement à Fez.

Il y est dit que le sultan désire qu'une réunion de tous les ministres des puissances accréditées près de lui s'assemblent à Tanger, à l'effet de donner un avis sur les réformes qu'il y a lieu d'introduire dans son pays.

« Les représentants étrangers, ajoute la lettre, auront à examiner ces réformes et à étudier les meilleurs moyens de se procurer les ressources nécessaires à leur introduction et à leur fonctionnement. Le sultan les prie de communiquer son désir à leurs gouvernements respectifs, afin d'obtenir d'eux l'autorisation de prendre part à cette réunion. »

Il n'est fait, dans la lettre de Mohammed-el-Torrès, aucune allusion à la France.

Macédoniens et Bulgares

Une rencontre a eu lieu aux environs de Gumendje, dans le district de Salonique, entre un corps gréco-macédonien et une bande bulgare. Les bulgares ont eu sept tués. Des troupes turques étant arrivées, les Gréco-Macédoniens se sont retirés, mais ayant rencontré un autre détachement turc, un engagement eut lieu, au cours duquel le chef des Gréco-Macédoniens Codras et le sous-chef Zogras ont été tués.

Petites Nouvelles

Le duc d'Audifred-Pasquier, sénateur inamovible, membre de l'Académie Française, est décédé dimanche à 1 heure du matin : il était né en 1823.

— Le banquet de clôture du Congrès national des retraités pour la vieillesse a eu lieu dimanche, à la salle d'horticulture à Paris.

— Il vient de se fonder, à Paris, une ligue contre les abus de la magistrature : M. Clémenceau en est le président d'honneur.

— A Berlin, depuis dimanche, ont commencé les fêtes du mariage du Kronprinz : la population berlinoise a fait un chaleureux accueil aux fiancés.

— Dimanche, a eu lieu à Bordeaux, sous la présidence de MM. Pierre Loti et du peintre Steinlen, l'exposition des chats ; une exposition de chiens de berger a eu lieu également.

MOTS DE LA FIN

Le fils d'un de nos plus sympathiques bohèmes est plongé dans ses devoirs de mathématiques. Tout à coup, il demande à son père :

— Qu'est-ce que cela veut dire : dégrager l'inconnue ?

— Le bohème doucement :

— Mon fils, c'est très simple à apprendre une pièce de cent sous !

REVUE DE LA PRESSE

De Pierre et Paul dans la *Dépêche* :

Il faut bien convenir que l'existence du député n'est pas tissée de soie et d'or. Il y a surtout la paie d'argent. Paie d'argent n'est pas mortelle. Sans doute! mais c'est une paie quand même. Les élections sont coûteuses et la fonction peu rémunératrice. Sur les trente-six mille francs qu'un député touche dans la législature, une bonne moitié est absorbée par la fonction. L'espace de quatre années, il lui reste dix-huit mille francs pour nourrir sa famille et pour faire quelque figure. Or, la moyenne des frais électoraux s'élève bien à ce chiffre. D'où vous pouvez conclure que la moyenne des députés est condamnée à vivre de l'air du temps. J'ai l'air d'émettre un paradoxe et je risque d'étonner beaucoup de mes lecteurs qui ne croient pas exiger tant d'héroïsme des mandataires qu'ils se donnent. Pourtant, les choses sont ainsi. Tous les députés en conviennent. Le respect humain, la crainte de choquer leur clientèle électorale leur interdisent toute réclamation. Mais faut-il s'étonner s'ils fuient devant l'indigence et s'ils cherchent un asile au Luxembourg?

NOS DÉPÊCHES

Démission de M. DELCASSÉ

Paris, 6 juin, 1 h. 30, soir.

A l'issue du Conseil des Ministres tenu ce matin, M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, a démissionné.

M. Rouvier fera l'intérim.

HAVAS.

CHRONIQUE LOCALE

ON DEMANDE

DES

Ouvriers compositeurs

à l'Imprimerie

du « JOURNAL DU LOT »

Le Tourisme dans le Lot

SYNDICAT D'INITIATIVE

La commission chargée de l'élaboration des statuts a terminé son travail. Elle a décidé de le soumettre à l'approbation d'une réunion générale qui aura lieu, sans invitations personnelles, le mercredi 7 juin à 8 h. 1/2 du soir, à l'hôtel de ville de Cahors, et au cours de laquelle sera constitué le conseil d'administration.

La commission ne croit pas dépasser les limites de la mission qu'elle a reçue en adressant un chaleureux appel à toutes les personnes du département en situation de collaborer à la création et au développement du syndicat d'initiative. Elle les invite à venir en grand nombre à cette réunion, ou, si elles en sont empêchées, à lui adresser leur adhésion.

Le prix minimum de la cotisation annuelle a été fixé à 6 francs pour les diverses catégories de membres actifs, souscripteurs ou consultatifs, qui, avec les membres d'honneur, constitueront l'ensemble de cette association.

Moyennant cette modeste cotisation, ils contribueront au succès d'une œuvre entreprise dans l'intérêt général de notre région si digne, à tant de titres, d'être visitée par les touristes et de les retenir. Ce n'est pas seulement à quelques industries particulières que leur affluence, qu'il s'agit de provoquer, doit procurer des bénéfices certains; mais, par une répercussion inévitable, à toutes les branches du commerce local. Ce n'est pas seulement aux villes de quelque importance, mais à de petits centres jusqu'ici négligés et aux campagnes qui les entourent, que le mouvement touristique, provoqué, facilité, régularisé par l'action du syndicat doit apporter l'aisance et la vie.

Il importe donc que le syndicat réunisse autour de lui le plus d'adhésions possible, d'individus ou de collectivités, et qu'il puisse, grâce aux ressources mises à sa disposition, devenir le centre d'une vaste publicité et d'une active propagande destinées à attirer dans toute notre région un grand nombre de visiteurs.

Les encouragements déjà recueillis permettent à la commission d'espérer qu'elle verra affluer les concours désintéressés donnés en vue de développer la prospérité générale de la région, et auxquels le Syndicat ne sera pas d'ailleurs sans offrir certains avantages réels, tels que : le service gratuit des publications illustrées, guides ou bulletins, édités par lui; des réductions de prix pour l'inscrip-

tion d'annonces dans ces diverses publications; le droit aussi à certaines réductions sur les tarifs des hôtels liés avec lui par un traité; etc., etc.

La commission ne compte pas moins sur le concours empressé et l'adhésion effective de tous ceux qui, à un titre quelconque, sont appelés à retirer des bénéfices assurés de l'affluence et du séjour des étrangers. Il n'est aucun commerçant, aucun industriel, aucun corps de métier qui ne doive y participer en quelque mesure.

Il est donc de l'intérêt de tous de donner à cette œuvre un concours qui ne sera qu'une bien légère avance destinée à être largement rémunérée.

Et d'un autre côté, si le but poursuivi par le Syndicat est d'utilité générale, il ne pourra que favoriser particulièrement ceux qui lui viendront en aide pour l'atteindre. C'est naturellement à ses adhérents qu'il assurera plus spécialement les précieux avantages de sa large publicité et de la recommandation qu'il leur accordera auprès des touristes.

Que la réunion du 7 juin soit donc une éclatante et fructueuse manifestation de l'esprit de solidarité de tous nos concitoyens. Qu'elle soit, en même temps, la preuve que ceux dont l'intérêt est plus directement en jeu, comprennent bien cet intérêt et qu'ils sont décidés à seconder les efforts désintéressés des hommes qui, ne cherchant qu'à leur être utiles, à eux et à leur région, font, dans ce but un pressant appel à tous les dévouements et à tous les concours.

Les personnes, empêchées d'assister à la réunion du 7 juin, sont priées d'envoyer leur adhésion, le 6 au plus tard, à l'adresse de la Commission du Syndicat d'Initiative, à l'Hôtel-de-Ville, Cahors.

Soutiens de Famille

La Commission chargée de statuer sur les demandes de soutiens de famille s'est réunie lundi à la Préfecture. Cette commission était composée de MM. Vireque, secrétaire général; Braton, lieutenant-colonel; Laburthe, conseiller de Préfecture; Larnaudie, Malvy père et Rohié, conseillers généraux; Pagès, conseiller d'arrondissement et Julia, sous-intendant militaire.

Voici le classement opéré :

Classe de 1904

Lacombe, Pierre, de Gourdon.
Cubaynes, Marcel, du Montat.
Bessières, François, des Arques.
Montillet, Elie, de Capdenac.
Malaure, Alfred, de Reilhaguet.
Laville, Henri-Eugène, de Vayrac.
Lamberthie, C., de Labastide-Marnhac.
Rigal, Ambroise, de Mauroux.
Lieuissannes, E., de St-Pierre-Toirac.
Bayeux, Henri, de Masclat.
Paillet, Jean, de Gignac.
Conduché, G.-F., de Vers.
Queroy, Marcelin, de Dégagnac.
Galdemayou, Charles, de Lamativie.
Graves, Emile, de St-Félix.
Flanjac, Jean-Marie, de Frontenac.
Chouron, J.-C.-L., de Sauliac.
Labernadie, J., de Mayrinhac-Lentour.
Bayles, A.-J.-J., de Luzsch.
Souilhé, Léon, de Loubressac.
Bétaillé, Jean, d'Angliers-Nozac.
Moles, Auguste, de Larroque-des-Arcs.
Québre, Théodore, de Villesèque.
Desseaux, Jean-Pierre, de Castelnaud.
Foissac, J.-A., de Villesèque.
Pagès, Elie, de Villesèque.
Guiral, Louis, de Cahors.
Tabournel, A.-L., de Gréalou.
Dubruel, Jean, de Prayssac.
Pons, Laurent, de Blars.
Cure, Germain, de Sérignac.
Delbos, Henri, de Larroque-Toirac.
Grassias, Elie, de Quissac.
Bouyges, Louis-Antoine, de Rignac.
Lacombe, C.-A., de Cahors.
Bourthoumieux, Bapt., de Montcabrier.
Dujols, Gaston, de Promilhanes.
Coulon, Elie, de Villesèque.
Vargues, Gabriel, de Salviac.
Laroumet, Jean-Emile, d'Albas.
Lerou, E., de Frayssinet-le-Gélat.
Pons, M.-L., de St-Chamand.
Frayssens, Victor, de Pradines.
Lample, J.-A., de St-Michel-Loubéjou.
Delmas, Antoine, de St-Germain.

Supplémentaires (classe 1904)

Selle, Jean-Paul, de Puybrun.
Carré, Henri, des Arques.
Garrigou, Joseph, de St-Dannès.
Cabessut, François, de Cahors.
Valat, E., de St-Martin-de-Vers.

Ajournés (classe 1903)

Lescale, Jean, de Pradines.
Pons, Edouard, de Reilhac.
Couzi, J., de St-Vincent (St-Cer).
Pagès, Louis, de Montfaucou.

Baccalauréats

Voici les dates des examens pour la session de juillet-août 1905 :

Licence ès-lettres

Inscriptions du 2 au 17 juin. Examens à partir du 26 juin, à six heures du matin. On n'enverra pas de convocations.

Baccalauréat

Les compositions se feront simultanément à Albi, Auch, Cahors, Foix, Montauban, Rodez, Tarbes et Toulouse.

Mercredi 5 juillet, à six heures trois quarts du matin. — Composition française : rhétorique, latin-grec, latin-langues vivantes, latin-sciences, sciences-langues vivantes.

Mercredi 5 juillet, à une heure trois quarts du soir. — Version latine : rhétorique, latin-grec, latin-langues vivantes, latin-sciences.

Jeudi 6 juillet, à six heures trois quarts du matin. — Version grecque, latin-grec; composition scientifique, latin-sciences, sciences-langues vivantes; langues vivantes, moderne, première partie; composition de philosophie moderne, deuxième partie, lettres-philosophie.

Jeudi 6 juillet, à 1 h. trois quarts du soir. — Langues étrangères, latin-langues vivantes, sciences-langues vivantes; composition française, moderne, première partie : dissertation philosophique, baccalauréat secondaire, deuxième partie, mathématiques.

Vendredi 7 juillet, à six heures trois quarts du matin. — Composition de sciences, baccalauréat classique, deuxième partie, lettres mathématiques; baccalauréat moderne, 2^e partie, lettres-mathématiques. — Composition de mathématiques, baccalauréat secondaire, 2^e partie, mathématiques.

Vendredi 7 juillet, à une heure trois quarts du soir. — Composition de sciences physiques, baccalauréat secondaire, deuxième partie, mathématiques.

Samedi 8 juillet, à six heures trois quarts du matin. — Composition de sciences, baccalauréat moderne, deuxième partie, lettres-sciences; composition de philosophie, baccalauréat classique, deuxième partie, lettres-philosophie; baccalauréat secondaire, deuxième partie, philosophie.

Samedi 8 juillet, à une heure trois quarts du soir. — Composition de sciences, baccalauréat classique, deuxième partie, lettres-philosophie; baccalauréat secondaire, deuxième partie, philosophie.

CAHORS

A LA MAIRIE

Dans notre numéro de samedi, nous avons publié un communiqué — qui n'avait rien d'officiel — relatif à un concours pour un emploi d'agent-voyer de la commune de Cahors.

Il semblait, en effet, très naturel que ce concours ait lieu et que sans retard la municipalité y fit procéder, puisqu'il est vrai qu'un second emploi d'agent-voyer est utile pour l'entretien de la ville.

La municipalité, conformément à une vieille routine, a cru devoir se dispenser de ces garanties que partout ailleurs les municipalités jugent nécessaires, pour le bon recrutement des employés communaux.

Purement et simplement, par arrêté de M. le maire, M. Caminade, commis chef M. Toulouse, architecte à Cahors, est nommé agent-voyer de la ville, en remplacement de M. Ouin.

On ne s'est pas demandé si une décision antérieure du conseil municipal tendant à la nomination par voie de concours, aux emplois communaux existait ou n'existait pas; on ne s'est pas dit si dans Cahors, ou dans l'arrondissement il n'y avait pas des postulants capables d'assurer le service voyer; tout cela n'a pas été envisagé : un coup de plume, le paraphe du maire au bas d'une lettre de recommandation, et c'est suffisant pour trouver et nommer les employés communaux.

On avouera que c'est une façon commode d'éloigner les candidats et de donner satisfaction à des amis.

Et cependant, si nous nous rapportons à quelques années en arrière, nous voyons que tous les emplois communaux n'ont pas été donnés sans qu'au préalable un concours n'ait eu lieu.

Ces choses là méritaient d'être dites, car, autant que le nouvel agent-voyer soit capable d'assurer à Cahors le service dont il vient d'être chargé, — il a déjà exercé ces mêmes fonctions à Limoux, — et sans que sa personnalité soit ici mise en cause, nous estimons avec le public que la municipalité agit un peu trop à sa fantaisie, se soumet trop aux fantaisies de quelques-uns.

Il y avait certainement des candidats qui, sollicitant ce poste d'agent-voyer, en attendaient la mise au concours; procéder à ce concours eût été une façon de donner satisfaction à tous, — malgré encore que l'on sache bien que des concours de cette sorte ne sont pas faits pour ceux qui veulent arriver, mais pour ceux que l'on veut faire arriver.

LOUIS BONNET.

Enregistrement

M. Calvet, sous-inspecteur de l'enregistrement, a subi avec succès les examens pour le grade d'inspecteur.

Par décision ministérielle que publie l'*Officiel*, M. Mage, rédacteur-receveur de l'enregistrement est nommé sous-inspecteur.

Société agricole

Au concours national agricole qui s'est tenu cette semaine à Bordeaux, la Société industrielle du Lot avait exposé des vins du Lot.

Nous sommes heureux d'apprendre que cette Société a obtenu pour cette exposition collective des vins une médaille d'argent.

Syndicat des planteurs de tabac

Dimanche soir, à 3 h. 1/2, a eu lieu une nouvelle réunion des planteurs de tabac.

Cette réunion, à laquelle assistait une affluente de plus en plus nombreuse de syndiqués, fait prévoir un beau succès pour ce nouveau syndicat.

Après discussion, certaines modifications ont été apportées aux statuts, diverses questions ont été également étudiées.

L'assemblée décide de transporter provisoirement, pour les revendications et la correspondance, le siège social du syndicat chez M. Clary, secrétaire, 12, rue de la Croix à Cabesut.

Amicale des institutrices et institutrices du Lot

Le Conseil d'administration de l'Association amicale des institutrices et institutrices du Lot se réunira à Cahors, au siège de la société, (café de Bordeaux) le 8 juin 1905, à 10 h. 1/2 du matin.

Les séances sont publiques pour tous les membres de l'Association.

Le cirque Buffalo-Bill

La tournée Buffalo-Bill qui avait fait annoncer son arrivée, ne viendra pas s'installer dans notre ville.

Samedi dernier, les administrateurs de ce spectacle unique étaient à Cahors où ils étaient venus pour choisir le terrain sur lequel devait être installé le cirque.

Malheureusement, malgré la meilleure volonté, ils n'ont pu trouver, même à plusieurs kilomètres de Cahors, l'emplacement suffisant.

Le grand cirque Buffalo-Bill ira directement à Montauban.

Cour d'assises du Lot

La cour d'assises du Lot (2^e trimestre) s'ouvrira à Cahors le mardi 13 juin, sous la présidence de M. Ducasse, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Grimal et Labatut, juges au tribunal civil de Cahors.

Voici le rôle des affaires qui seront appelées :

Mardi 13. — Valade, viol. Ministère public : M. Villotte, procureur de la République.

Mercredi 14. — Etienne Michel, 62 ans, de Puybrun, incendie. Ministère public : M. Dossmann, substitut.

Jeudi 15. — Henri Hébrard, meurtrier. Ministère public : M. Villotte.

Vendredi 16. — Noël Castanié, 18 ans, de Terrou, tentative de viol. Ministère public : M. Dossmann.

Mouvement de la Population

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville pendant les mois d'avril et mai.

Naissances, 32, se décomposant comme suit : 20 garçons, dont 1 naturel, et 12 filles, dont une naturelle.

Décès, 54, dont 29 du sexe masculin et 25 du sexe féminin.

Mort-né, 1; mariages, 15; divorces, néant.

Les décès se répartissent de la manière suivante : un de moins de un an; deux de 1 à 10 ans; deux de 11 à 20 ans; trois de 21 à 30 ans; quatre de 31 à 40 ans; deux de 41 à 50 ans; quatre de 51 à 60 ans; onze de 61 à 69 ans; quatorze de 70 à 79 ans; onze de 80 à 89 ans.

Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de mai dernier pour la boucherie :

57 bœufs, pesant 34.686 kilos; 46 vaches, pesant 19.570 kilos; 773 moutons, pesant 22.080 kilos; 171 veaux, pesant 17.596 kilos; 33 porcs, pesant 3.535 kilos; 17 chevaux ou mulets, et 2 ânes.

Soit, au total, 1.101 animaux de race ou de qualités diverses, pesant ensemble, chevaux, mulets et ânes non compris, 97.426 kilos qui ont été livrés à la consommation.

Coups et blessures

Dimanche soir, vers 8 heures 1/2, la population de Labarre fut mise en émoi par les cris de : Au secours, à l'assassin, qui partaient d'une roulotte installée sur la place Luctérius et occupée par des chanteurs ambulants.

La police prévenue arriva sur les lieux et mit fin à une scène de ménage : c'était, en effet, un de ces chanteurs qui, se trouvant ivre, assommait sa femme à coups de pied et de poing.

La malheureuse avait été odieusement frappée; M. le docteur Darquier appelé, examina les blessures mais constata qu'il n'y avait rien de grave.

Néanmoins l'homme fut écroué au violon municipal, non sans avoir opposé une vive résistance aux agents.

La femme refusa de se rendre dans l'asile de nuit et préféra rester avec son enfant âgé de 2 ans couchée dans sa roulotte placée sous le porche de la mairie.

Incendie

Un incendie a éclaté dimanche dans la maison Alos, sise rue des Remparts, 18, occupée par les époux Gascon. Ceux-ci étant absents, leur enfant

âgé de 4 ans, dut enflammer probablement des allumettes qui communiquèrent le feu aux rideaux et à du linge.

Les flammes ayant été aperçues par les voisins, des secours immédiats furent portés et le feu put être éteint.

Les pertes couvertes par une assurance, s'élevèrent néanmoins à la somme de 250 francs environ.

Tribunal Correctionnel

Audience du 5 juin 1905

CHASSE

Au début de l'audience, le Tribunal condamne, pour chasse en temps prohibé, un trop fervent disciple de St-Hubert à 50 fr. d'amende.

VOL

Le sieur Foissac Elie, âgé de 18 ans, domestique à Albas, inculpé du vol d'une bicyclette au préjudice de M. St-Chamand, constructeur à Cahors, est condamné, après l'audition de 2 témoins, à 6 mois de prison avec bénéfice de la loi Béranger.

ABUS DE CONFIANCE

Le sieur Doumerc, François, âgé de 48 ans, métayer à Albas, est inculpé d'abus de confiance.

Après l'audition de 5 témoins, le réquisitoire de M. le substitut du procureur de la République et la plaidoirie de M^e Besse, Doumerc est condamné à 48 heures de prison avec application de la loi de sursis.

INJURES

Enfin est plaidée une affaire en partie civile qui a déjà été appelée à plusieurs reprises à cette barre. Nous voulons parler de l'affaire intentée, pour injures, par les époux Darnaud, contre la femme Verdé, habitant tous la commune de Flagnac.

Après les plaidoiries de M^e Lacaze et Bourdin, le Tribunal renvoie le prononcé de son jugement à une audience ultérieure.

Grand cirque Rancy

Dans quelques jours, nous allons avoir l'immense cirque Rancy qui ne couvre pas moins de 5000 mètres de superficie, et 6000 avec ses dépendances.

C'est un cirque français, donnant un spectacle français, élégant, coordonné, choisi. Dans l'arène très vaste, d'un confortable, d'un luxe que lui envieraient les plus grands théâtres, un programme se déroule qui pas un instant ne laisse l'attention en suspens.

Ce sont Moris et Théodore, les derniers et les plus exhalants représentants de la lignée des Alfano, des Footitt, des Gougou; M. et Mlle Piusiti, A. Béchet, écuyers extraordinaires, dont l'audacieuse voltige n'a pas été et ne sera jamais dépassée; le quintette des Perez qui réalisent sur des échelles des équilibres inouïs; les frères Fillis; Kosta, l'extravagant contorsionniste dont le moindre exercice consiste à se dévisser la tête; encore Clément, l'inénarrable Auguste, la troupe Jaccopy, Emma Gauthier, Mlle Arcalia et Arseul, Loyal, Alexandrine et Rosette, etc., etc.

Un corps de ballet de virtuoses donne chaque soir un merveilleux divertissement où le luxe des costumes ajoute encore à l'ensemble féérique d'une figuration fastueuse. Une cavalerie superbe évolue sous le fouet magistral de M. Rancy.

Tout ce qu'il est possible d'obtenir par un dressage savant de ces admirables bêtes est donné sans effort, en beauté, pour l'émerveillement des connaisseurs. Tout un bataillon d'écuyers, d'écuyères, d'écouteries, de clowns impayables, remplis les intermèdes et repose par le rire des prouesses des vedettes.

Rancy accomplit ainsi une véritable décentralisation artistique : grâce à lui, les grands attractions, les spectacles sensationnels ne seront plus l'apanage exclusif de Paris et des grandes villes, et l'on pourra applaudir jusque dans les localités les plus délaissées les artistes qui ont fait l'admiration du monde entier.

Jusqu'ici partout, le succès a justifié son audacieux effort, et nous sommes sûr qu'il l'échouera pas ici. On accourra en foule... au cirque. Il n'est ici que pour 6 jours. Qu'on se le dise ! Début le 13 juin.

Matinées le 15 et le 18.

Clôture le 18.

Arrondissement de Cahors

Castelnaud

Infanticide. — La fille Daubannes Marie, âgée de 15 ans et demi, au service de M. Brel, instituteur à Boisse, s'est accouchée dimanche dans la cuisine de la maison où elle habitait, vers 4 heures du soir, d'un enfant.

La fille Daubannes transporta aussitôt le petit enfant dans la cave où elle le plaça dans un coin puis le recouvrit de cailloux.

La gendarmerie informée s'est transportée sur les lieux et a procédé aux premières constatations.

L'enfant était mort, mais il fut reconnu qu'il était né viable. Le parquet s'est rendu lundi matin à

Castelnaud, à l'effet de procéder à une enquête.

La fille Daubannes a été transférée à l'hospice de Cahors.

Comme suite à ce qui précède, voici les renseignements complémentaires que nous recevons au sujet de cette triste affaire :

Dimanche 4 juin, vers trois heures du soir, la fille Daubannes, âgée de 15 ans 9 mois, au service de M. et Mme Brel, instituteur à Boisse, a accouché d'un enfant mâle, né viable qu'elle dit avoir caressé avec effusion pendant dix minutes, puis tué et caché dans un coin de la cave sous des pierres, dont elle s'était servie pour lui fracasser le crâne.

Elle avait au préalable essayé de l'étouffer à l'aide d'une petite branche de bois qu'elle lui avait introduite dans la bouche.

Cet accouchement a eu lieu dans la cuisine en l'absence de ses maîtres.

Les traces de sang laissées par elle sur le parcours de la cuisine à la cave ont amené la découverte immédiate du cadavre. Cette fille avait déjà tenté de se suicider vendredi dernier en se jetant dans le lavoir public.

Cependant ayant trouvé l'eau froide, elle s'était efforcée de regagner la berge pour recourir à un autre moyen, celui de sauver sa personne en sacrifiant celle de son enfant.

Mais comme elle venait de manger, un commencement de congestion la fit évanouir et retomber dans le bassin où cette fois elle se serait infailliblement noyée sans l'intervention de quelques voisins qui la retirèrent de l'eau, et lui prodiguèrent des soins énergiques.

La gendarmerie, prévenue à 9 heures du soir, s'est transportée immédiatement sur les lieux et a procédé aux premières constatations qui ont motivé un transport de justice.

Le parquet, accompagné du médecin légiste est arrivé sur les lieux lundi à 9 heures du matin et a, de suite, procédé à l'information réglementaire et fait mettre en état d'arrestation cette jeune dénutrée qui a été transportée en voiture à la Maternité de Cahors, en attendant son rétablissement.

Cet événement a provoqué dans le paisible hameau de Boisse, une vive émotion.

Limogne

Foire. — Favorisée par un beau temps, la foire de la St-Clair, une des plus importantes de l'année, avait attiré beaucoup de monde. Le foirail des bœufs et des moutons était bien garni; il s'est traité pas mal d'affaires sur les bœufs d'attelage malgré que les cours n'augmentassent pas, au contraire, à cause de la sécheresse qui fait prévoir une mauvaise récolte en foin et qui est probablement cause de la baisse sur les bêtes à laine.

Petits cochons, 20 à 25 fr. pièce.
Blé, 18 fr. l'hectolitre; maïs, 14 fr. l'hectolitre; avoine, 9 à 9 fr. 50 l'hectolitre; volaille, 0 fr. 70 le 1/2 kilo; oisons, 2 fr. 50 à 3 francs suivant grosseur; œufs, 0 fr. 60 la douzaine.

Concoits

Nous recevons de Concoits une lettre dont nous reparlerons dans un prochain numéro.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Etat civil du mois de mai. — Mariages : Baptiste Marty, à Lacapelle-Marival, et Marie-Antoinette-Marie Marty, couturière à Cajarc; Jean Fournier, négociant à Paris, et Marie Toulza, à Cajarc; Emile Fort, maréchal-ferrant à Cahors, et Marie Nathalie, domestique à Gaillac.

Décès : Pauline Rouquie, 73 ans, sans profession, à Gaillac; Maurice Bar, 42 jours, à Cajarc; Jean-Hippolyte Lafon, 63 ans, cultivateur à Sarrue; Marie Pradine, 69 ans, sans profession, à Cajarc-Leanne; Virginie Masbou, 52 ans, sans profession, à Sauzet; épouse Caminade.

Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du 3 juin :

Justin Soullignac, 13 ans, de Reyrevignes, est poursuivi pour vol d'une bicyclette. Le tribunal dit qu'il a agi sans discernement, et décide qu'il sera remis à sa famille. La mère civilement responsable est condamnée aux dépens.

Joachim Jouly, 25 ans, de Lunan, un mois de prison (loi-Béranger), pour coups et blessures.

Jean Causse, 43 ans, Raymon Causse, 18 ans; Bernard Boissières, 33 ans; Jean Boissières, 22 ans; Antoine Mazières, 40 ans, et Antoine Gazal, 23 ans, de Parlan (Cantal), sont poursuivis pour coups et blessures. L'affaire est renvoyée à samedi prochain.

